

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1555

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Biennale de la Danse 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagonne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1555**

commission principale : développement économique

objet : **Biennale de la Danse 2010 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 visant le transfert des biennales, la Communauté urbaine de Lyon soutient la Biennale de la Danse au vu des objectifs de la politique événementielle culturelle de la Communauté urbaine de Lyon, à savoir :

- proposer des manifestations de qualité à partager avec un public nombreux et diversifié,
- développer des synergies avec les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance au Grand Lyon et à la métropole,
- donner une image de dynamisme et de modernité qui participe à la notoriété nationale et internationale de la métropole,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, plus festives, plus ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble.

Le bilan de la manifestation en 2008

L'édition de 2008 "Retour en avant" célébrait le vingt-cinquième anniversaire de la Biennale. Elle a connu un vif succès avec un public nombreux (86 000 entrées dans les salles et 380 000 dans les différentes manifestations gratuites associées) ainsi qu'une presse élogieuse.

La manifestation s'est déroulée, dans 10 communes de la Communauté urbaine de Lyon et 22 salles. Les communes de Charbonnières les Bains et Corbas avaient rejoint les huit communes de la Communauté urbaine déjà présentes en 2006 : Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux et Villeurbanne confirmant le mouvement d'irrigation croissante du territoire.

Les 42 compagnies ont proposé 165 représentations (dont 135 tous publics et 30 destinées particulièrement à des jeunes publics) offrant environ 95 000 places au total. De plus, 4 spectacles gratuits se sont tenus dans des espaces publics.

Le soutien à la création artistique s'est confirmé : 16 créations et 19 coproductions ont été proposées attirant toujours plus de professionnels : 600 étaient présents en 2008, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2006.

Un lieu spécifique dans le palais du Commerce avait été mis à la disposition des journalistes, des professionnels, des chorégraphes et a permis 25 rencontres, débats et tables rondes ainsi que 30 conférences de presse.

Le retentissement médiatique a été fort avec la présence de 250 journalistes, venus de 31 pays, plus de 1 000 articles et près de 200 reportages audiovisuels sur 15 chaînes de télévision et notamment Arte qui a consacré une journée spéciale complète à la Biennale.

Le défilé intitulé « Légendes d'avenir » a impliqué 13 communes de la Communauté urbaine de Lyon (Bron, Dardilly, Ecully, Lyon, Meyzieu, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne) et 4 partenaires régionaux (les MJC de l'Isère, Chambéry, Bourg les Valence et l'Arbresle). Ce sont près de 4 700 personnes, en provenance de 45 communes

de la Communauté urbaine de Lyon et 389 au total, qui ont défilé rue de la République devant plus de 300 000 spectateurs.

D'un point de vue financier, 19 entreprises mécènes ont fait un apport de 1 130 000 €, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2006, ce qui a permis un accroissement des charges de l'association de 11 % avec un montant de subventions publiques équivalent.

La manifestation de 2010

Aujourd'hui, il est proposé de soutenir la quatorzième Biennale de la Danse : intitulée "Encore", elle sera un oiseau libre, sans thème, un "rappel" offert aux spectateurs comme un cadeau d'au revoir.

Encore une fois, ce grand rendez-vous se veut une clameur optimiste, une façon de s'engager envers le monde, en créant des ponts entre les cultures. Elle s'appuiera sur le goût de la fête et du droit au plaisir, sur l'amour et le respect de la danse, sur la rencontre à travers toutes les cultures, sur l'invitation au cœur de la ville, etc.

Elle se déroulera du 9 septembre au 3 octobre 2010 et se caractérise par un accroissement notable de son ancrage sur le territoire avec des lieux de représentation et des manifestations en résonance plus nombreux, à la fois pour le public et les professionnels.

Cette année, 11 communes de la Communauté urbaine de Lyon et 5 communes de la Région Rhône-Alpes accueilleront la manifestation dans 31 salles portant à environ 105 000 le nombre de places, soit un accroissement de 9 % par rapport à 2008.

Les communes d'Oullins, Vaulx en Velin, Saint Etienne, Bourg en Bresse, Echirolles, Villefranche sur Saône et Vienne participeront pour la première fois à la manifestation.

40 compagnies proposeront 177 représentations et rendront hommage à toutes les danses, afin de réunir un large public autour d'un projet plus que jamais ouvert sur le monde : danse contemporaine, hip hop, flamenco, tango, danse africaine, répertoire néoclassique, etc. : 17 créations et 20 co-productions seront présentées.

La fourchette des tarifs, de 10 à 45 €, restera à peu près identique à celle de 2008, comme la grille des réductions tarifaires qui conservera la même structure : tarifs réduits notamment pour les moins de 26 ans, les plus de 65 ans et les demandeurs d'emplois.

Pour les publics en difficulté, des places gratuites seront mises à disposition, soit par des structures en lien avec le défilé de la danse ou Veduta, soit par l'association "culture pour tous".

Comme en 2008, un espace d'échanges et de rencontres sera ouvert pendant toute la durée du festival, au Palais du Commerce en vue de favoriser les échanges entre des acteurs du secteur chorégraphique ainsi que le public. Un café-danse permettra de se plonger au cœur du festival, de croiser les artistes et de partager des moments de convivialité.

De nombreuses animations sont déjà prévues, avec notamment le centre National de la danse, la Nacre Rhône-Alpes, le Syndicat national des arts vivants, l'Association des Initiatives d'artistes en danses urbaines, l'Association des chorégraphiques nationaux, l'Université Lyon 2, etc.

De plus, afin d'augmenter la diffusion de la danse française au-delà de l'Hexagone, se tiendra la manifestation Focus danse. Elle sera réalisée en partenariat avec Culturesfrance et se déroulera du 22 au 26 septembre. Une offre spécifique (3 à 4 spectacles par jour) sera proposée à des programmeurs attendus du monde entier pour qu'ils découvrent 9 créations ou pièces récentes d'artistes travaillant en France et qu'ils échangent leurs expériences.

Le défilé de la Biennale intitulé "La vie en Rose" sera, cette année, tourné résolument vers le rêve d'une société plus solidaire et l'invention de nouvelles utopies, il se déroulera le 12 septembre 2010 entre les places Terreaux et Bellecour.

13 groupes auxquels participeront près de 4 000 personnes seront présents. 12 communes de la Communauté urbaine (Dardilly, Fontaines sur Saône, Lyon, la Mulatière, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne) ainsi que 5 partenaires régionaux (le Grand Parc Miribel Jonage, Portes les Valence, Roanne, Saint Etienne et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère -CAPI-).

La présence des deux troupes de Saint Etienne et de la CAPI dans le défilé revêt un caractère particulièrement symbolique cette année car elle constitue un premier signe de la métropolisation des grands événements culturels, action définie comme prioritaire par les présidents du G3.

Ainsi, des actions de communication en vue d'inciter les habitants de Saint Etienne Métropole et de la CAPI à se rendre à la Biennale de la Danse, seront mises en place et la retransmission d'un spectacle dans des espaces publics ou des salles de cinéma à Saint Etienne ou dans une commune de la CAPI est envisagée.

Le budget de la manifestation

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour la Biennale et le défilé ainsi que sur la convention d'objectifs associée.

Le budget réalisé de 2008 ainsi que le budget prévisionnel de 2010 sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Les produits	Défilé Coût HT (k€)		Spectacle Coût HT (k€)		Total Coût HT (k€)	
	rappel 2008	prévisionnel 2010	rappel 2008	prévisionnel 2010	rappel 2008	prévisionnel 2010
Communauté urbaine	370	370	2 070	2 070	2 440	2 440
Etat	200	200	610	610	810	810
Région Rhône-Alpes	167	167	646	663	813	830
Département	80	80	361	320	441	400
casino de Lyon			400	400	400	400
ressources propres	145	171	2 408	2 974	2 553	3 145
Total HT	962	988	6 495	7 037	7 457	8 025

Les charges	Défilé Coût HT (k€)		Spectacle Coût HT (k€)		Total Coût HT (k€)	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010
spectacles et logistique	708	692	3 342	3 754	4 050	4 446
communication / presse	47	87	883	929	930	1 016
publics / professionnels			522	578	522	578
partenariats et soirées privées			179	249	179	249
services généraux / Coordination	207	209	844	822	1 051	1 031
locaux			247	274	247	274
équipements			58	61	58	61
versements de droits d'entrées			355	287	355	287
taxes sur salaires			65	83	65	83
Total HT	962	988	6 495	7 037	7 457	8 025

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon verse une subvention de 2 440 000 € dont le montant est identique à celui versé en 2008 qui était lui-même équivalent à celui de 2006.

Il faut noter que l'augmentation de 8 % du coût de la manifestation est absorbée en totalité par une croissance des ressources propres (droits d'entrée, mécénat et partenariat).

Le montant des subventions publiques reste stable, la part d'autofinancement de la manifestation passe ainsi de 34 % à 39 %, ce qui constitue un résultat très positif.

Suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € sera imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine, au titre du transfert de la compétence du soutien financier aux Biennales.

La convention d'objectifs jointe au dossier, à passer avec l'association, comprend une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs fixés par la Communauté urbaine qui figurent au début de la délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 440 000 € au profit de l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la Danse qui se déroulera du 9 septembre au 3 octobre 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 312 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.